



## Erreur nom de famille dans un "soit transmis" au parquet

Par **Visiteur**, le **19/02/2008** à **17:53**

bonjour, je sollicite votre aide.

j'ai été interpellé avec un ami pour dégradation sur un véhicule d'une particulière par la PUP de Paris 18ème.

j'ai fait une GAV de 24 heures pour ça le 28/04/2007.

j'ai reconnu les faits et promis d'indemniser les victimes.

je viens de recevoir une facture de l'assurance de la personne, accompagnée d'un autre papier un "soit transmis" au parquet de Paris, service recherche.

il s'avère que sur ce document l'année de naissance de mon ami est inexacte et mon nom de famille a été écorché (on m'accorde une particule que je n'ai pas).

je souhaite savoir si ces erreurs sont des motifs de contestation valides du paiement de la facture.

merci de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **19/02/2008** à **19:30**

Bonjour.

Je ne pense pas non.

Par **citoyenalpha**, le **28/02/2008** à **01:58**

Bonsoir

Je vais être plus direct. NON.

De plus si vous ne payez pas les réparations le procureur vous poursuivra devant le tribunal correctionnel.

Donc n'essayez pas de vous dérober à vos obligations.

Si vous vous faites attraper, faut payer.

Restant à votre disposition

Par **Visiteur**, le **28/02/2008** à **09:23**

dommage je suis allé voir un avocat qui a plaidé pour moi et qui m'a fait annulé l'amende. ca se voit que c'est gratuit ici.

Par **jeetendra**, le **28/02/2008** à **11:53**

bonjours, si votre avocat a pu obtenir l'annulation c'est certainement pas à cause de l'erreur dû au nom ce serait trop facile mais plutôt une autre cause de nullité de la procedure conformément au code de procedure penale, cordialement

Par **Jurigaby**, le **28/02/2008** à **13:47**

Bonjour.

C'est clair.. Une erreur de nom dans un soit trannsmis entrainant l'anulation, j'ai jamais vu ça..

Par **citoyenalpha**, le **29/02/2008** à **00:19**

MDR de plus vous parlez d'annulation d'amende alors que dans votre premier message vous nous parlez de facture. Ce qui n'a absolument rien à voir.

Nous ne servons que la bonne foi et bénévolement.

A bon entendeur...